

Votre camping a sélectionné pour vous [Campez Couvert](#), afin de vous proposer la meilleure assurance en cas d'annulation ou d'interruption de séjour et arrivée tardive.

Son montant ? seulement 4% du montant de votre séjour !

L'assurance Campez Couvert garantit toutes les annulations qui ne sont pas de votre fait.

C'est aussi le remboursement des frais de location de véhicule suite à une panne, un accident ou un vol lors de votre séjour !

Tout le monde est couvert sans lien de parenté nécessaire. Remboursement en 48h !

En clair, tout est garanti sauf le changement d'avis !

## COUVERTURE COVID-19



### Campez Couvert

### LE PRINCIPE GÉNÉRAL

#### NOUS COUVRONS :

LA COVID-19 INDIVIDUELLEMENT  
EN TANT QUE MALADIE, MALADIE GRAVE OU CAUSE DE DÉCÈS,  
ET CE POUR TOUTES LES GARANTIES,  
QU'ELLES SOIENT D'ASSURANCE OU D'ASSISTANCE.

**Seule exception :**  
Nous ne couvrons pas le client en cas de maladie  
s'il se rend dans un pays formellement déconseillé  
par son gouvernement.

#### NOUS EXCLUONS :

TOUT RISQUE DE MASSE DE NOS POLICES.

IL S'AGIT D'UN PRINCIPE D'ASSURANCE  
ET PERMET DE PROTÉGER TANT  
NOTRE ENTREPRISE QUE NOS PARTENAIRES.

DANS CETTE OPTIQUE,  
SERONT SYSTÉMATIQUEMENT EXCLUES  
LES CONSÉQUENCES D'UNE RESTRICTION  
À LA LIBERTÉ DE MOUVEMENT  
(FERMETURE DES FRONTIÈRES, ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE,  
QUARANTAINE ET CONFINEMENT GÉNÉRALISÉS...).

#### QU'EST CE QU'UN CAS CONTACT ?

Personnes présentant des symptômes du Covid-19 (symptômes confirmés par un avis médical) et personnes identifiées comme ayant été en contact à risque élevé avec une personne contaminée. **EXCLUSIONS :** toutes personnes ne présentant pas de symptôme du Covid-19 et n'ayant pas de prescription. Une fois informé de sa situation de « cas contact » par son médecin traitant, par les services de l'Assurance Maladie ou par l'ARS (agence régionale de santé), le « personne contact » doit prendre un rendez-vous dans un lieu de dépistage pratiquant le test Covid. Le médecin ou les équipes de l'Assurance Maladie lui indiqueront l'adresse du laboratoire.

 

**EXEMPLES DE PRISE EN CHARGE**

- Je suis en quarantaine pour COVID-19 (Test positif)
- Je voudrais annuler mon voyage car je suis atteint de la COVID 19 (hospitalisation)
- Je voudrais annuler car un membre de ma famille (selon définition) est atteint de la COVID 19 (hospitalisation)
- Je voudrais annuler mon voyage car je suis cas contact avéré dans l'obligation de m'isoler et de faire le test PCR
- Je voudrais annuler mon voyage car je suis cas contact avéré dans l'attente de mes résultats du test PCR
- Je voudrais annuler mon voyage car je suis malade, mon médecin confirme que je ne suis pas en état de voyager et suspecte un COVID
- Je voudrais annuler mon voyage car je suis malade de la COVID (test positif)
- Je voudrais annuler car un proche est gravement malade de la COVID (hospitalisation / décès)
- Je voudrais annuler car je suis réquisitionné par les autorités dans le cadre de la lutte contre le COVID
- Suite maladie ou cas contact, je vais arriver sur le lieu de mon séjour avec deux jours de retard (ou plus)
- Refus d'embarquement suite à prise de température

**EXEMPLES DE NON PRISE EN CHARGE**

- Fermetures des frontières
- Etat d'urgence sanitaire
- Quarantaine et confinement généralisés
- Cas de maladie en cas de séjour dans un pays formellement déconseillé par son gouvernement.

gritchén  
ROULEZ ASSURÉS

## Raisons médicales



Maladie grave, accident grave ou décès, contre-indication et suite de vaccination, complications dues à l'état de grossesse.

## Raisons personnelles



Convocation en vue d'adoption d'un enfant, d'un examen de rattrapage ou d'une greffe d'organe, séparation, etc.

## Dommmages graves à votre véhicule



Sous 48h avant le départ

## Raisons professionnelles



Suppression ou modification des dates de congés payés, licenciement économique ou rupture conventionnelle, mutation professionnelle, obtention d'un emploi, etc.

## Autres

Dommages graves d'incendie, explosion, dégâts des eaux, Vol dans locaux professionnels ou privés, catastrophes naturelles, interdiction du site, empêchement pour se rendre sur le lieu de séjour, vol de carte d'identité, permis de conduire ou de passeport, refus de visa par les autorités du pays.

Retrouvez l'ensemble des conditions générales d'assurance sur [www.campez-couvert.com](http://www.campez-couvert.com)